

-

Temps partiel

-

[Circulaires](#) [1]

-

[Direction d'école](#) [2]

-

[ASH](#) [3]

-

[Formation](#) [4]

[5]

> 19 mars : Continuité administrative des services de la DSDEN / Demandes d'exercice à temps partiel pour la rentrée scolaire 2020 / Transmission par voie postale depuis le 9 mars 2020 de diverses demandes

> 19 mars : Continuité administrative des services de la DSDEN

Compte tenu de la période de confinement annoncée par le Président de la République, les services de la DSDEN d'Indre-et-Loire sont fermés au public et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, les échanges avec votre circonscription ou les services de la DSDEN demeurent et doivent s'effectuer exclusivement depuis votre **messagerie professionnelle académique** et **en direction de vos interlocuteurs habituels**. Les messages seront traités au mieux dans ces circonstances exceptionnelles. Durant cette période, vous êtes donc invités à consulter régulièrement votre messagerie académique.

Pour joindre les services :

- La division des personnels enseignants : ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr [6]
- La division des affaires générales pour les congés longs et accidents de service : ce.dag37@ac-orleans-tours.fr [7]
- Tout autre sujet : ce.cab37@ac-orleans-tours.fr [8]

> 19 mars : Demandes d'exercice à temps partiel pour la rentrée scolaire 2020

S'agissant des demandes de temps partiel que vous auriez envoyées par voie postale depuis la parution de la circulaire, il vous est demandé de les adresser à nouveau, accompagnées de toutes les pièces justificatives, de manière dématérialisée, à la **division des personnels enseignants** à l'adresse ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr

[9] et sur l'adresse électronique fonctionnelle de votre circonscription.

Toute nouvelle demande devra être transmise exclusivement selon les mêmes modalités.

La date limite de réception des demandes d'exercice à temps partiel pour la rentrée scolaire 2020, initialement prévue le 27 mars 2020, est reportée au **12 avril 2020, délai de rigueur**.

> 19 mars : Transmission par voie postale depuis le 9 mars 2020 de diverses demandes

S'agissant des demandes que vous auriez transmises par voie postale depuis le 9 mars 2020 (demande de congé parental, demande de disponibilité de droit, demande spécifique adressée à votre IEN...), il vous est demandé de la faire parvenir à nouveau à votre interlocuteur par voie électronique.

> IA 37 22 nov 2019 Appel à candidature pour des stages de formation continue

Il reste des places sur certains stages de formation continue :

- N°54 - Scolariser un élève avec un trouble spécifique d'autisme : 9 décembre 2019
- N°55-772 - Troubles des fonctions cognitives : 10 décembre 2019
- N°55-771 - Enseigner avec une AESH dans sa classe : 16 décembre 2019
- N°22 - Les écrits en sciences : 19 et 20 décembre 2019 puis 8 et 9 juin 2020
- N°40 - Faire de l'EPS sans matériel : 20 mars 2020
- N°24 - Parcours citoyen au musée du souvenir de Maillé : 7 mai 2020
- N°39 - Parcours éducatif et classes multiniveaux : 8 et 9 juin 2020

[Inscriptions](#) [10] **jusqu'au 29 novembre 2019** en précisant :

- Le nom du stage souhaité et son numéro ;
- Vos NOM, Prénom, et ancienneté générale des services ;
- La commune, l'école, le niveau de classe et la quotité de service.

> IA 15 nov 19

Listes d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus

Liste d'accès aux fonctions de conseiller pédagogique Formation

Stage de préparation au CAPPEI

Congé de formation professionnelle [Lire les circulaires](#) [11]

Disponibilité [Lire les circulaires](#) [12]

> Supplément Familial De Traitement

Comme chaque année, le SAGIPE procède au contrôle annuel du supplément familial de traitement (SFT).

La circulaire et le guide technique sont consultables sur l'espace protégé du portail intranet académique (PIA).

Comme l'an dernier, la procédure est entièrement dématérialisée.

Date limite de déclaration et de transmission des pièces justificatives via l'application : le 29 novembre 2019

> Infos IA37 10 oct 2019 : Droit à l'information sur la retraite

> Infos IA37 3 oct 2019 : Demande d'un poste adapté / CAPPEI / CAFIPEMF

> Infos IA37 26 sept 2019 : Autorisation d'absence modalités d'utilisation de l'application informatique "autorisation d'absence 1er degré".

> lettre IA 37 du 12 septembre 2019

Candidature pour être Maître d'Accueil Temporaire en 2019-2020. Arrêtés d'affectation disponibles en ligne.

> Infos IA37 10 oct 2019 : Droit à l'information sur la retraite

Veuillez trouver la [note relative à la campagne 2019 du droit à l'information retraite](#) [13].

La demande de retraite se fait en ligne depuis le [portail ENSAP](#) [14] (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics) sauf en cas de demandes de pension d'invalidité.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, la date de demande de retraite est au 1er septembre de l'année, car les personnels enseignants appartenant aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles, qui remplissent, en cours d'année scolaire, les conditions d'âge pour obtenir la jouissance immédiate de leur pension, sont maintenus en activité jusqu'au 31 août, sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge.

> Infos IA37 3 oct 2019 : Demande d'un poste adapté / CAPPEI / CAFIPEMF Demande d'un poste adapté

Veuillez trouver la circulaire de demande d'un poste adapté et annexe CNED pour la rentrée scolaire 2020.

Les formulaires sont à retirer auprès de la division des affaires générales, bureau des congés longs

téléphone : 02 47 60 77 25**CAPPEI**

Les inscriptions à la session 2020 du Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) seront ouvertes du vendredi 4 octobre 2019 - 12h00 au lundi 4 novembre 2019 - 17h00.

Sont concernés :

- Les stagiaires CAPPEI engagés dans la formation pour l'année 2019/2020.
- Les enseignants souhaitant passer la CAPPEI en candidats libres.

CAFIPEMF

Les inscriptions à l'admissibilité ou à l'admission sont ouvertes Du vendredi 04 octobre 2019, 12 heures au lundi 04 novembre 2019, 17 heures

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de l'Académie d'Orléans-Tours

Les dossiers devront être renvoyés pour le lundi 04 novembre 2019 minuit, obligatoirement par voie postale, en recommandé simple le cachet de la poste faisant foi. Seules les demandes d'inscription transmises dans les délais seront prises en considération.

Préparation à l'admissibilité :

- Préparation à la rédaction du rapport d'activité les mercredis 20 novembre et 18 décembre de 14h00 à 17h00.
- Préparation à la soutenance du rapport les mercredis 8 janvier et 4 mars de 14h00 à 17h00.

> Infos IA37 26 sept 2019 : Autorisation d'absence modalités d'utilisation de l'application informatique "autorisation d'absence 1er degré" :

[Courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie](#) [15]

[Fiche de procédure](#) [16]

[Note d'accompagnement](#) [17]

> lettre IA 37 du 12 septembre 2019

- **Candidature pour être Maître d'Accueil Temporaire en 2019-2020**

La campagne de recrutement des MAT pour cette année scolaire s'ouvre rapidement.

Vous trouverez ci-joint le courrier de madame l'Inspectrice adjointe au DASEN expliquant les objectifs et le cadre de cette mission de maître d'accueil temporaire ainsi que le formulaire pour faire acte de candidature. Ce formulaire décline les engagements relatifs à la mission que prennent les futurs MAT.

[Courrier de madame l'ADASEN](#) [18]

[Formulaire de candidature MAT 2019-2020](#) [19]

Ce formulaire complété est à retourner à l'IEN de votre circonscription avant le 20 septembre, délai de rigueur.

- **Arrêtés d'affectation disponibles en ligne**

Les arrêtés d'affectation ne sont plus envoyés par voie postale mais sont disponibles en ligne sur un serveur sécurisé.

Vous pouvez ainsi les télécharger et les enregistrer sur le support de votre choix.

Dans le cas d'un arrêté d'affectation, deux exemplaires sont à signer et à retourner au Maire si vous êtes instituteur, à votre IEN de circonscription si vous êtes professeur des écoles. N'oubliez pas, votre rémunération, et notamment vos indemnités, en dépendent.

[Cliquer ici pour en connaître toutes les modalités](#) [20]

- **Hors classe et classe exceptionnelle**

Suite à notre intervention, l'administration vient de nous informer que les promotions hors classe et exceptionnelle seront effectives sur la paie d'octobre.

- **ANNEE 2018 2019**

- **Circulaire temps partiels 2019-2020** : [la circulaire sur les temps partiels et les annexes sont sur votre PIA](#)
[21] Les demandes seront à renvoyer à votre IEN avant le 4 mars 2019.

- **Congé disponibilité 2019-2020** : **ATTENTION DATE LIMITE LE 30/01**

- [Circulaire relative à la mise en disponibilité au titre de l'année scolaire 2019-2020](#)
[22]
- [Motifs possibles de mise en disponibilité](#) [23]

- Listes d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus
La réunion d'information destinée aux personnes désireuse de postuler sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles, prévue le 12 décembre après-midi, se tiendra

à l'ESPE de FONDETTES salle 4de 15h à 17h.

[Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école](#) [24]

- Liste d'accès aux fonctions de conseiller pédagogique

- Formation :

- Stage de préparation au CAPPEI
- Congé de formation professionnelle

[Lire les circulaires](#) [25]

- Disponibilité accordée aux enseignants

[Lire la circulaire](#) [26]

URL source: <http://www.snuipp37.fr/snu2/infos-lia37-du-19-mars>

Liens

- [1] <http://www.snuipp37.fr/snu2/circulaires>
- [2] <http://www.snuipp37.fr/snu2/direction>
- [3] <http://www.snuipp37.fr/snu2/ash>
- [4] <http://www.snuipp37.fr/snu2/formation>
- [5] <http://www.snuipp37.fr/snu2/infos-lia37-du-19-mars>
- [6] <mailto:ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr>
- [7] <mailto:ce.dag37@ac-orleans-tours.fr>
- [8] <mailto:ce.cab37@ac-orleans-tours.fr>
- [9] [https://webmail.laposte.net/JAVASCRIPT-BLOCKEDmain.compose\('new',%20't=ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr'\)](https://webmail.laposte.net/JAVASCRIPT-BLOCKEDmain.compose('new',%20't=ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr'))
- [10] <mailto:cpdformation37@ac-orleans-tours.fr>
- [11] https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/1d37/evolution_de_carriere/
- [12] https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/1d37/absences_conges/
- [13] https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/1d37/sagipe/
- [14] <https://ensap.gouv.fr/>
- [15] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/Docs_lettre_info_PIA/2019_Dir_AA1D_Courrier_d_information_des_Directeurs.pdf
- [16] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/Docs_lettre_info_PIA/2019_AA1D_Dir_procedure_DIRECTEUR_D_ECOLE_OU_DIRECTEUR_PAR_INTERIM_DESIGNE.pdf
- [17] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/Docs_lettre_info_PIA/2019_AA1D_Note_d_accompagnement_37.pdf
- [18] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/Docs_lettre_info_PIA/2_Courrier_candidature_MAT_2019.doc
- [19] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/Docs_lettre_info_PIA/3_fiche_candidature_MAT_2019-2020.doc
- [20] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/Docs_lettre_info_PIA/Arrete_Agape_en_ligne_01.pdf
- [21] https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/1d37/modalites_de_travail/
- [22] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/PDF/Personnels/circulaires/Disponibilite/2019_Disponibilites_circulaire_disponibilite_2019-2020.pdf
- [23] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/PDF/Personnels/circulaires/Disponibilite/2018_Motifs_disponibilite.pdf
- [24] https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/ia37/PDF/Personnels/circulaires/LA/2019_LA_Dir_circulaire_directeurs_d_ecole_2_cl_et_.pdf
- [25] https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/1d37/evolution_de_carriere/#c121152
- [26] https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/1d37/absences_conges/#c121165